

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

RC 701-B-P Savigny – Forel (Lavaux)

Afin de permettre la réfection du giratoire des Deux-Ponts et la pose du revêtement définitif sur la route cantonale N°701-B-P Savigny – Forel (Lavaux).

Le tronçon compris entre la sortie de la localité de Savigny et le giratoire des Deux-Ponts situé à l'intersection de la route de Mollie-Margot et la route de Savigny sera interdit à la circulation OSR 2.01

Du lundi 19 mars 2018
au
samedi 30 juin 2018

Une déviation sera mise en place par Forel dans les deux sens.

De plus afin de sécuriser au centre de Forel l'intersection entre la route de Grandvaux (RC 764-C-S) et la route de Vevey (RC 758-B-P) : cette dernière sera mise en sens unique à la hauteur du carrefour.

- **Sens Vevey – Forel** : OSR 4.08 sens unique

- **Sens Forel – Vevey** : OSR 2.02 accès interdit, déviation mise en place par la route de Grandvaux et la route des Prés-de-Bamps.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Publication :

FAO du 16 mars 2018

Avis :

Communes : Forel (Lavaux), Savigny,

Gendarmerie, CET-Blécherette

Gendarmerie,Oron

Car Postal

TL

ECA, Pully

Voyer Région Est

Police Viasuisse

Urgences-Santé

Transports Spéciaux

Manifestations